

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 29 JAN. 2024

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel exceptionnel de recrutement dans le corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique l'État ;

Vu le décret n°2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2022-1692 du 23 décembre 2022, fixant les modalités exceptionnelles d'accès à certains corps du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2023 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel de recrutement dans le corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture ainsi que la composition et le fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel exceptionnel de recrutement dans le corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Julien OPPETIT, conservateur des bibliothèques, chargé des secteurs droit et histoire, bibliothèque de l'université Paris VIII - Vincennes - Saint-Denis est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel exceptionnel de recrutement dans le corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Eric LANDGRAF, chargé d'études documentaires, responsable du service de la documentation de la bibliothèque et des archives, musée de Cluny - musée national du Moyen Âge ;
- Madame Anne LE FOLL, chargée d'études documentaires, responsable du service des prêts aux expositions, mission de la diffusion scientifique, archives nationales ;
- Madame Delphine PESCHARD, chargée d'études documentaires, responsable du service de la régie des collections, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

Article 2


En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Eric LANDGRAF, chargé d'études documentaires, responsable du service de la documentation de la bibliothèque et des archives, musée de Cluny - musée national du Moyen Âge.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **29 JAN. 2024**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous directrice du pilotage et de la stratégie,


Aude de MARTIN de VIVIES